



**APPEL A PROJET EXPOSITIONS
ET PERFORMANCES
ARTISTIQUES**

DOSSIER DE CANDIDATURE

Saison 2026

Notice d'information

Contexte général de l'appel à projets

La Ville d'Avignon invite les artistes indépendants ou les associations culturelles à présenter leur candidature pour la saison d'exposition 2026 dans 5 salles mises à leur disposition :

- Le Cloître Saint-Louis
- L'Eglise des Célestins
- La Manutention
- La Chapelle des Cordeliers
- L'Espace Pluriel

Le Cloître Saint Louis propose une superficie de 298m² d'exposition par étage pour le premier et le deuxième, et 198m² d'exposition au rez-de-chaussée. Il propose un espace pour les expositions d'envergure, qu'elles soient collectives ou individuelles, mais il peut également accueillir des artistes séparément sur chaque niveau. Le lieu est équipé de systèmes d'accrochage. Pour des raisons de sécurité au deuxième étage les possibilités de suspensions et d'œuvres en volume de grand format sont limitées. Il conviendra de préciser la faisabilité avec le régisseur.

L'Eglise des Célestins, espace magistral rénové en 2019, est dédié, de par ses volumes, à des installations et des scénographies ambitieuses. Ce site prestigieux sera avant tout proposé aux projets qui seront élaborés en adéquation avec le lieu (thématique, scénographie, éclairage...). L'Eglise étant classée monument historique, toute atteinte à l'architecture est interdite. Il est nécessaire de prévoir des systèmes d'accrochage adaptés à la charge de l'exposant.

La Manutention, caractérisée par sa vitrine sur rue, se situe aux pieds des escaliers Saint Anne, proche du Verger Urbain V. Elle offre un lieu intimiste où des œuvres de moyens formats trouveront leur place, jouissant ainsi d'une belle visibilité dans un espace urbain très fréquenté de la ville. Le lieu est équipé de systèmes d'accrochage classique (cimaises). **L'accès étant commun à l'Académie des Arts aux jours d'ouverture de celle-ci les exposants doivent être présents de 9h à 18h.**

La Chapelle des Cordeliers, située sur la célèbre rue des Teinturiers, offre un espace d'exposition intimiste baigné par la lumière traversant ses vitraux. Elle bénéficie d'un jardin pouvant accueillir des œuvres en extérieur. L'Eglise des Cordeliers a une jauge d'accueil maximum de 19 personnes simultanément. Il n'y a pas de système d'accrochage.

Espace Pluriel, niché au cœur des quartiers sud rocade, le centre social et culturel de la rocade, datant de la fin des années 70, a connu une importante rénovation en fin 2020. Devenu l'Espace Pluriel, véritable acteur de la vie du quartier. L'Espace Pluriel a eu le souhait d'offrir au quartier de la rocade mais également au reste de la ville, un lieu d'exposition au sein même du centre social et culturel. Il accueille désormais entre 8 et 10 expositions par an. Il est destiné aux expositions en **deux dimensions (photographie, arts plastiques, peinture, dessin...)**. **Le projet d'exposition doit couvrir l'ensemble du hall ainsi que la salle d'exposition.** La durée des expositions est de quatre à six semaines (hors période estivale). Les vernissages sont organisés le jeudi. L'espace d'exposition est surveillé au titre de l'accueil public mis en place par l'équipe permanente sur place. Des temps de médiation et de rencontre seront favorisés avec les usagers en relation avec l'équipe référente de l'Espace Pluriel et en accord avec le porteur de projet. L'Espace Pluriel souhaite soutenir la création émergente.

Horaire : Lundi/mardi/jeudi/vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le présent dossier de candidature ne constitue pas une demande de subvention en numéraire.

Critères d'éligibilité

- L'artiste/le siège de l'association **réside à Avignon** ou **dans le territoire du Grand Avignon** sauf si projet spécifique porté par la Ville ou dans lequel elle est partenaire.
- Les projets d'exposition qui relèvent du domaine **des arts plastiques, décoratifs, photographiques, visuels ou numériques ou des performances.**
- Le projet s'inscrit hors juillet et août.
- L'artiste ou l'association ne pourra présenter qu'une seule demande annuelle.
- **L'artiste ou l'association devra attendre une année civile révolue avant de représenter un dossier de candidature.**
- Le demandeur occupe les lieux à minima pour une durée de deux semaines, et au maximum d'un mois.
- Le projet d'exposition devra être en adéquation avec le lieu sollicité (type d'œuvres, scénographie, accès au lieu, logistique). La commission se réserve le droit de réorienter les demandes sur un autre lieu d'exposition plus adapté si elle le juge nécessaire.
- L'exposition est gratuite, et accessible à tous les publics.

Modalités d'exposition

- Le demandeur s'engage à présenter son travail lors de visites de publics spécifiques (scolaires, périscolaires, séniors...) ; Il proposera des actions de médiation (ateliers, rencontres) autour de l'exposition proposée.
- Le demandeur met à disposition à titre gratuit les œuvres exposées, gère le transport, le montage, le démontage de l'exposition ainsi que les assurances des œuvres. Dans le cas d'une exposition collective, un rendez-vous en présence du régisseur et **de tous** les artistes devra être mis en place afin de préciser la scénographie.
Dans l'ensemble des lieux d'expositions, il est interdit de percer ou de trouser à des fins d'accrochage.
- Pour l'ensemble des besoins scénographiques (grilles, socles, éclairages, vitrines, tables, etc...), le demandeur pourra se rapprocher des services de la Ville afin d'évaluer les possibilités de prêt de matériel. Le matériel non disponible restera à sa charge. **Le demandeur devra prévoir un délai de deux mois avant toute demande de prêt auprès des services techniques de la ville. Les demandes de stationnement devront être effectuées dans le même délai auprès des services compétents.**
- Le demandeur assure la surveillance de ses œuvres durant l'exposition. **La vente**

d'œuvre est interdite au sein des lieux d'exposition de même que l'affichage de prix.

- Le demandeur assure l'organisation et la mise en œuvre de sa stratégie de communication en faisant référence au soutien de la Ville (vernissage, visuel, presse et tous support de communication).
- Les propositions d'inaugurations et de conférences de presse devront impérativement être communiquées au Cabinet de Madame le Maire.
- Le projet sélectionné fait l'objet d'une convention de mise à disposition entre la Ville d'Avignon et le demandeur, personne morale de droit privé à but non lucratif.
- La convention de mise à disposition est accompagnée d'un cahier des charges relatif au lieu de l'exposition. Le demandeur devra se conformer à toutes les modalités précisées dans ce cahier des charges.

Critères de sélection

- Qualité artistique et/ou intérêt scientifique/pédagogique/ludique/documentaire du projet proposé
- Mise en place d'activités de médiation (visites guidées, brochures, conférences, ateliers...)
- Actions à destination du jeune public (public du PASS CULTURE) et/ou du public Sénior.

Remise des candidatures

Pièces justificatives à joindre avec le dossier de candidature :

- Une description générale du projet d'exposition (1 page)
- Des visuels récents représentatifs de l'exposition
- Une liste des œuvres et de leurs formats
- Une attestation de responsabilité civile récente

Les dossiers devront être envoyés en courrier simple ou en recommandé avec accusé de réception.

Suite à l'avis rendu par une commission ad hoc, une réponse écrite sera retournée à chaque candidature **complète transmise**.

Les projets retenus feront l'objet d'une programmation en fonction des dates et des lieux disponibles.

Les dossiers incomplets ou remis après la date limite de candidature ne seront pas retenus, et pourront être renvoyés à leurs auteurs.

Pour tout renseignement relatif à l'appel à projet, les candidats peuvent contacter :

Action Culturelle et patrimoniale : 04.90.80.82.53 / culture@mairie-avignon.com

1. Intitulé du projet d'exposition temporaire

.....
.....
.....

2. Renseignements administratifs

1. Vous êtes une association :

- Nom de l'association.....
- Responsable légal de la structure (nom, prénom) :
- Statut du responsable légal :
- Adresse du siège social :
- Numéro SIRET / SIREN :
- Nb d'adhérents en 2025 :
- Montant de la cotisation annuelle :
- Actions et projets de l'association :
.....
.....
.....
- Responsable du projet :

2. Votre demande est individuelle :

- Nom - Prénom :
- Responsable du projet (si différent de l'exposant) :
- Adresse postale :
- N° de tél fixe :
- N° de tél. portable :
- Adresse mail:

3. Vous êtes un collectif d'artistes

- Nombre d'exposants / de participants :
- Noms-prénoms des participants :
.....
.....
.....
- Responsable du projet :
- Adresse du responsable du projet :
.....
- N° de tél portable ou fixe :
- Adresse mail :

Précisions concernant le(s) participant(s) à l'exposition :

- Quels sont les partenaires du projet ? (Financiers, humains, matériels, mises à disposition de locaux)
.....
.....
.....
.....

Responsable sur le lieu d'exposition :

Nom - Prénom :

N° tél. portable :

3 Présentation du projet artistique

Description générale

- Titre du projet :

.....
.....
.....

- Contenu artistique proposé :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Nombre d'œuvres exposées :

.....

- Lieu souhaité pour présenter l'exposition* :

Le Cloître Saint-Louis

La Manutention

L'église des Célestins

La Chapelle des Cordeliers

L'Espace Pluriel

- Dates projetées du projet, y compris la période de montage et de démontage de l'exposition :

Choix 1 : du..... au

Choix 2 : du.....au.....

4 Pièces à joindre au présent dossier de candidature

Pièces obligatoires :

- Fiche projet (résumé du projet en une ou deux pages)
- Visuels des œuvres exposées pour chaque artiste. Si les œuvres sont en cours de réalisation, fournir des visuels des œuvres antérieures. Aucun dossier ne sera examiné sans visuel
- Présentation de l'association, de l'artiste et de sa démarche artistique
- Attestation en cours de responsabilité civile

Si vous êtes une association :

- Copie des statuts de l'association
- Copie de la publication au Journal Officiel

Pièces facultatives :

- Catalogue d'exposition
- Extraits de presse
- Liste des œuvres et leur format par niveau

Les dossiers sont à retourner à l'adresse suivante avant les :

15 octobre 2025
et
15 avril 2026

En numérique par mail à :
culture@mairie-avignon.com
ou

Au format papier à :
Pôle Culture de la Ville d'Avignon
Action culturelle et patrimoniale
Hôtel de Ville
84 045 Avignon cedex 9